

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, tenue le 18 février 2015 à 19H00 à la salle municipale à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire Mme Irène Nadeau, la conseillère Colleen Griffin, Jean-Louis Corriveau, Émilie la Salle, Mario Tremblay, Jonathan Pagé et Richard La Salle.

## **ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. MARGE DE CRÉDIT BANQUE LAURENTIENNE
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

### **CONVOCATION**

Je, Jacques Mantha, secrétaire-trésorier d g avise que j'ai convoqué le conseil, conformément à l'article 152. L'avis a été signifié par téléphone le 17 février, compte tenu de l'urgence de la situation. L'ordre du jour a été donné séance tenante.

### **053-2015 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par Jonathan Pagé

Et résolu unanimement que cette séance soit ouverte à 19H00. Le quorum est confirmé.

**Adoptée**

### **054-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Colleen Griffin

Et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

### **055-2015 MARGE DE CRÉDIT BANQUE LAURENTIENNE**

**CONSIDÉRANT** Que la municipalité doit faire face à ses obligations quotidiennes;

**CONSIDÉRANT** Qu'à cette période-ci de l'année les entrées d'argent sont réduites au strict minimum;

**CONSIDÉRANT** Que la municipalité est en attente de subventions dues pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014;

**CONSIDÉRANT** Que la marge de crédit déjà existante ne suffit plus aux besoins de la municipalité;

À ces causes il est décrété ce qui suit :

Proposé par Jean-Louis Corriveau

Et résolu unanimement que cette Municipalité demande à la Banque Laurentienne de porter sa marge de crédit à 200,000.00\$ à compter de ce jour pour les motifs cités en rubrique.

Que le secrétaire-trésorier dg Jacques Mantha soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tout document se rapportant à ce dossier.

**Adoptée**

**056-2015 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Colleen Griffin

Et résolu unanimement que cette séance soit levée à 19H20.

**Adoptée**

---

**Irène Nadeau, maire**

---

**Jacques Mantha, sec-très. d.g.**